



Club nautique Clédérois

Les Amiets

29233 Cleder

France

N° Siret: 387507000027

Tel. 02.98.69.42.98.

Mail : cn.cleder@gmail.com

Site: <http://clubnautiqueclleder.jimdo.com>

Formation Monitorat de voile CQP-IV

(Certificat de Qualification Professionnelle d'Initiateur Voile)



Equipe pédagogique :

Éric Bruneteau BEES Formateur national .

Joana Cossevin BPJEPS Formatrice régionale

Le club est habilité comme organisme de formation par la Ligue de Bretagne de Voile.



Cursus de la formation moniteur

Il faut obligatoirement avant de commencer la formation, avoir 16 ans et être titulaire du livret de certification à la ligue de Bretagne de Voile attestant :

- de la licence club FF Voile à jour
- de l'attestation de natation (100 mètres) avec passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long
- du Permis bateau côtier
- de l'attestation de formation à la conduite à tenir face à un accidenté ou AFPS ou PSC1
- du Niveau 4 validé par le club.



Enseignement

Formation modulable sur 2 ans, déclinée en 6 unités de compétences capitalisables

(UCC) :

Sécurité

UCC1 : Sécuriser le contexte de la pratique

UCC2 : Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants

Animation

UCC3 : Permettre un temps de pratique maximal

UCC4 : Entretenir l'engagement des pratiquants

Domaine Enseignement

UCC5 : Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants

UCC6 : Évaluer le niveau d'autonomie des pratiquants

Obtention du diplôme :

Livret de formation dématérialisé sur la page personnel du licencié. A l'issue de l'obtention des 6 ucc : Validation par le jury régional et délivrance du diplôme (à partir de 18 ans révolus) par la FF Voile.

Tarifs

Licenciés extérieurs au club

Pour participer à la formation, il est obligatoire d'être titulaire d'une adhésion au club nautique Clédérois et d'une licence FF Voile en cours de validité dans un autre club.

Adhésion annuelle au club: 10€

(Valable du 1er janvier au 31 décembre)

Stage de formation au Niveau 4 validé par le club : 250 €.

Formation pédagogique:..... 1000 €

(Modulable toute l'année sur 2 ans)

Licenciés au club depuis au moins de 2 ans

Les futurs CQP IV sont détectés parmi les licenciés à l'année ayant une pratique sportive ou loisir.

Pour la formation des jeunes **licenciés depuis au moins de 2 ans** dans la structure et ayant contribué à la vie de club (par exemple : en aidant à l'organisation des régates et en ayant participé comme aide moniteur au moins 4 semaines sur 2 ans),

le club de Cléder finance :

Le passage du niveau 4

Le permis bateau (reste à charge le timbre fiscal)

Pour tout licencié au club nautique depuis au moins 2 ans :

La formation CQP IV est gratuite

Soit un financement par le club de 1600€ : 350 € le permis bateau, 250 € stage du niveau 4 et 1000 € pour la formation étalée sur 1 ou 2 ans.

En contrepartie, le jeune sportif s'engage à travailler en tant que moniteur rémunéré au sein de l'école de voile de Cléder durant 2 saisons après la fin de la formation.

En cas de non-respect du contrat il s'engage(ou ses parents pour un mineur) à rembourser l'intégralité de la formation au club nautique.



Club nautique Clédérois

Les Amiets

29233 Cleder

France

N° Siret: 387507000027

Tel. 02.98.69.42.98.

Mail : cn.cleder@gmail.com

Site: <http://clubnautiqueclleder.jimdo.com>

Contrat formation CQP IV pour Licencié au CN CLEDEROIS

Je, soussigné _____ né(e) le _____ à _____
adresse _____,
ai choisi de suivre la formation du cursus moniteur au club nautique Clédérois.

Ce cursus comprend:

Le stage de formation au niveau 4

La formation pédagogique UCC1, UCC2, UCC3, UCC4, UCC5, UCC6

En tant que jeune licencié depuis au moins de 2 ans au club cette formation est gratuite.

En contrepartie, je m'engage à travailler en tant que moniteur rémunéré au sein de l'école de voile durant 2 saisons après la fin de la formation.

En cas de non-respect du contrat je m'engage à rembourser l'intégralité de la formation au club nautique.

A Cleder, le _____

Signature du stagiaire

Signature du Responsable

Signature des parents pour les mineurs